

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Relance

Arrêté du 22 novembre 2021

portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Marseille

NOR : ECOM 2135764A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R 2197-1 et R 2197-8 ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2018 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;

Vu la proposition du secrétaire général de la Cour des comptes, par délégation du premier président, en date du 14 octobre 2021 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Bernard DEBRUYNE, président de section de chambre régionale des comptes honoraire, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Marseille, à compter du 8 décembre 2021.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 22 novembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des affaires juridiques

Laure BEDIER